

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA SPELEOLOGIE AU LYCEE



Document Ecrit Personnel du DES JEPS spécialité
« performance sportive », mention spéléologie.

LAUSSAC Pierre-Bernard
Septembre 2008

Les crédits photos sont attribués à Marcel Meyssonier, Alain Maurice (photo de couverture), et Lionel Thierry.

SOMMAIRE

1-Préambule.....	5
<i>A-Constats.....</i>	<i>5</i>
<i>B-La problématique.....</i>	<i>6</i>
<i>C-Proposition de travail.....</i>	<i>6</i>
<i>D-Les moyens de diffusion du projet.....</i>	<i>7</i>
<i>E-Les moyens d'évaluation du projet.....</i>	<i>7</i>
2-Document à l'usage des enseignants.....	9
<i>A-Introduction.....</i>	<i>9</i>
<i>B-Buts.....</i>	<i>9</i>
<i>C-Plan.....</i>	<i>9</i>
3-Présentation et définition des objectifs.....	11
4-Les atouts éducatifs et pédagogiques de la spéléologie.	11
<i>Sur le plan physique.....</i>	<i>11</i>
<i>Sur le plan des apprentissages sociaux.....</i>	<i>12</i>
<i>Sur le plan de la transversalité disciplinaire.....</i>	<i>12</i>
5-Textes et réglementation.....	17
<i>A-Au Lycée.....</i>	<i>17</i>
Texte classe de seconde.....	17
Texte classe cycle terminale.....	18
Fiche spéléologie classe de seconde.....	20
Fiche spéléologie cycle terminal niveau 1.....	21
Fiche spéléologie cycle terminal niveau 2.....	22
L'évaluation au bac.....	23
<i>B- La Fédération Française de Spéléologie (FFS).....</i>	<i>25</i>
Organisation des sorties.....	25
Sécurité.....	25
Protection du milieu.....	26
Classement des cavités.....	26
Compétences souhaitée pour l'encadrement (Recommandation fédérale).....	27
<i>C- Les diplômes pouvant encadrer la spéléologie au Lycée.....</i>	<i>27</i>

6-Conventionnement	28
7-Proposition d'exemple de cycle pour une classe de seconde.....	28
<i>Séance n°1</i>	<i>30</i>
<i>Séance n°2</i>	<i>31</i>
<i>Séance n°3</i>	<i>32</i>
<i>Séance n°4</i>	<i>33</i>
<i>Séance n°5</i>	<i>34</i>
8-Fiche qualité.....	36
10-Commentaires photographiques.....	39
11-Bibliographie.....	41
12-Annexes	43

1-Préambule

Le Document Ecrit Personnel (DEP) est la présentation d'un projet de développement scolaire dans le cadre du Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité « performance sportive », mention Spéléologie (DES JEPS). Le choix de ce sujet « Lycée et spéléologie » est réalisé dans le cadre de mon travail à la Fédération Française de Spéléologie (FFS) d'après une commande la Fédération et la Direction Technique National (DTN).

Ce travail est destiné aux personnes pouvant directement être intéressé par le sujet : enseignants, cadres de la fédération, professionnels. Mais il est également destiné à toutes les personnes désireuses de s'informer sur les rapports que peut avoir la spéléologie et sa pratique au Lycée.

J'ai essayé de rendre vivant le travail en incorporant de nombreuses photos. Un commentaire sur chaque photo à la fin du document reflète la pratique sur le terrain. Le support photo permet de visualiser un moment précis.

Des nombreux films sur la spéléologie existent montrant l'activité sous ses aspects les plus variés¹.

Des notes en bas de page aiguillent le lecteur vers d'autres ressources (livres, site internet, film...). La plupart des ouvrages cités peuvent être commandé au siège de la Fédération Française de Spéléologie à Lyon au 04 72 56 09 63.

A-Constats

Pourquoi faire un projet un développement de la spéléologie au Lycée ? Plusieurs constats s'imposent selon que l'on se place sous l'angle fédéral, sous l'angle professionnel ou sous l'angle enseignant. Ces constats se situent au carrefour d'intérêts qui loin d'être contradictoires sont complémentaires (figure 1, page 6).

Ainsi un constat de la Fédération, suite aux Etats généraux de 2005 est le vieillissement de la population de licencié². L'âge moyen du spéléologue licencié est de 39 ans. C'est donc un enjeu important pour la pérennité de la Fédération que de rajeunir sa population. Des solutions ont déjà été mises en place comme par exemple les Ecole Départementales de Spéléologie (EDS) dans de nombreux départements. Intégrer la spéléologie à l'Ecole et plus particulièrement au Lycée pourrait être une des solutions, à court et à moyen terme pour rajeunir la population de licencié.

Sous l'angle de la pratique professionnelle, l'intérêt pour les Brevets d'Etat se situe au niveau de la diversification de la pratique (stage de plusieurs jours avec suivi pédagogique et évolution dans les apprentissages techniques, culturels et scientifiques) tout en intégrant un projet à long terme.

¹ <ftp://ftp2.ffspeleo.fr/ffspeleo/telechargement/UnAutreMonde.mov>

² Cf CR Etats généraux de la spéléologie-2005

Sous l'angle de l'enseignant, la spéléologie est une Activité Physique Sportive et Artistique (APSA) qui contribue à l'éducation du Lycéen au sens large.

B-La problématique

Il est souvent difficile de rentrer dans le monde de l'enseignement si on n'est pas soi-même enseignant. De plus, la spéléologie, de par ses caractéristiques particulières (temps de pratique important, utilisation de matériel technique, milieu particulier...) est une activité spécifique qui, par ses caractéristiques a d'autant plus de difficulté à être intégrée au Lycée.

C'est pourquoi le DEP est construit de manière à informer (et à convaincre) l'enseignant et le proviseur à s'orienter vers la spéléologie comme support éducatif.

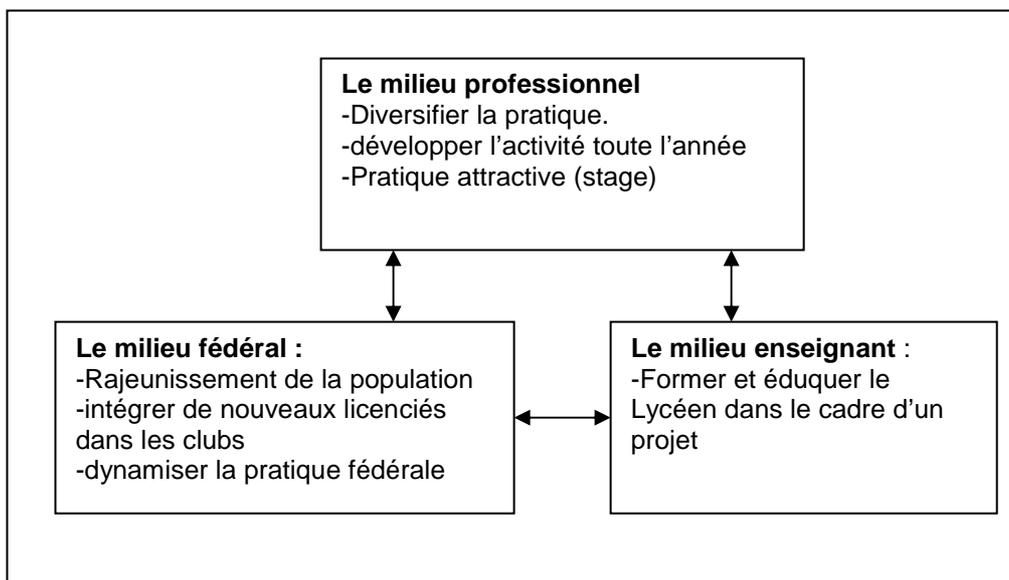


Figure 1 : Intérêts et interaction du développement de la spéléologie au Lycée

Note : Si ce travail est particulièrement axé sur le Lycée, il est évident que le développement de la spéléologie à l'école primaire et au collège est tout aussi important.

C-Proposition de travail

Au regard des constats et de la problématique d'intégrer la spéléologie au Lycée, j'orienterais mon travail d'une part vers les enseignants mais aussi vers les acteurs de la spéléologie. Le DEP sera dirigé essentiellement vers les enseignants.

La finalité de ce travail est double :

a- donner des informations claires et précises aux enseignants désirant mieux connaître le milieu souterrain et présenter les atouts éducatifs de la spéléologie.(objet du DEP)

b- créer des outils (documents de présentation, film, pass FFS) pouvant être utilisés par les cadres techniques et les professionnels pour présenter un projet éducatif à un responsable de Lycée (proviseur ou enseignant)

D-Les moyens de diffusion du projet

Diffuser l'information est une étape importante dans la mise en place d'un projet. Pourtant, c'est certainement la partie la plus difficile à mettre en place. Parceque diffuser, c'est communiquer, faire connaitre, en clair c'est faire le VRP. Et faire le commercial, c'est un métier auxquels nous sommes peu habitués.

Pour faire connaitre le projet, je pourrais m'appuyer sur :

- Internet en mettant en lien ce document sur le site de la FFS et sur le site du Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon (SNPSC).
- En éditant ce document sous format livre et en le distribuant.
- Par les Cadres Techniques de la Fédération, les professionnels de la spéléologie en allant démarcher les Lycées.
- En publiant un article dans la revue EPS

E-Les moyens d'évaluation du projet

Evaluer de manière précise ce type de projet s'avère difficile. Avoir connaissance des établissements qui pratiquent la spéléologie n'est pas une chose simple. Cependant, une fiche simple et concise permettrait, si elle est renvoyée à un organe centralisateur (comme la fédération) de connaitre les éventuels retour et utilisation de la spéléologie dans les Lycées.

C'est forcément un travail sur le long terme dont les résultats ne seront peut-être que visible dans quelques années.

Un rapport annuel sera effectué pour avoir un état des lieux de la pratique par rapport au projet. Ce rapport s'appuiera essentiellement sur la fiche qualité.

2-Document à l'usage des enseignants

A-Introduction

La spéléologie est une activité qui reste encore marginale dans sa pratique scolaire. Plusieurs causes être attribué à l'absence notoire de la spéléologie au Lycée:

1-une méconnaissance de l'activité par les enseignants³.

Bien souvent, dans notre for intérieur, la spéléologie est vu comme une activité dangereuse mais aussi comme une activité ne représentant que peu d'intérêt pour la structure scolaire sur le plan des apprentissages moteurs et scientifiques.

2-des compétences techniques importantes. En effet, pour visiter des cavités, il est nécessaire de maîtriser l'environnement (gestion du matériel et du milieu).

3-l'organisation matériel. La spéléo étant une activité de pleine nature, la gestion de l'horaire, du matériel, du déplacement...ne facilitent pas sa pratique. La spéléologie scolaire s'inscrit forcément dans une planification rigoureuse de l'activité pour gérer au mieux les difficultés logistiques. Bien souvent, les établissements scolaires situés loin des massifs karstiques opteront pour des stages de plusieurs jours. Dans le but d'aiguiller les enseignants, un exemple de cycle est présenté dans le travail.

B-Buts

L'objet de ce travail sera de montrer que la spéléologie est une discipline qui a toute sa place au sein de l'école. La spéléologie est une activité physique pouvant être très bien utilisé, en EPS mais aussi en mathématique, en biologie, en physique, en histoire ou en géographie.

C-Plan

Le travail est découpé en deux parties distinctes :

La première partie sous forme d'un document écrit présentera la spéléologie en tant que pratique au Lycée. J'en identifierais les objectifs, ensuite je montrerais ses atouts éducatifs et pédagogiques, puis j'aborderais les points réglementaires liées d'une part au Lycée et d'autre part à la spéléologie et aux directives du ministère de tutelle (Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports). Enfin, nous nous appuyerons sur un exemple de cycle pour une classe de seconde. Pour



Photo 2 : Stalagmite et stalactite qui vont se rencontrer et former une colonne. Dans quelques centaines d'années...

³ Fabien Darne, « la spéléologie à l'école élémentaire », Mémoire de licence, 1995
Lien internet : http://speleoclpa.free.fr/scolaire/memoire/mem_education.htm

terminer, j'exposerais les différentes ressources disponibles pour mener à bien ce type de projet.

La seconde partie (hors DEP) est consacrée à la présentation de l'activité spéléologie à un proviseur de Lycée et/ou à des professeurs. Quatre supports seront utilisés :

- un document power-point présentant la spéléologie
- un film présentant la spéléologie dans le cadre d'un projet éducatif. Le support est une classe du Lycée sport-nature du Die lors d'un voyage en Roumanie.
- une plaquette papier.
- Pass de la FFS

3-Présentation et définition des objectifs.

Les objectifs peuvent être perçus sous deux angles mais sont bien évidemment complémentaire. Ils peuvent être vus sous l'angle de la spéléologie au sens large (fédéral ou professionnel) ou sous l'angle du Lycée.

Ainsi sous l'angle de la FFS et du SNPSC, les objectifs d'un partenariat avec le Lycée sont de nature à trouver de nouveaux jeunes⁴, valoriser l'image de la spéléo, affirmer la place à l'institution scolaire, montrer son engagement en faveur du développement durable, diversifier sa pratique.

Pour le Lycée, il s'agira de favoriser l'acquisition de savoirs et de compétences avec une pratique attractive, susciter l'envie de pratiquer une activité physique, utiliser de façon transversales la pratique à d'autres disciplines (histoire, mathématique...), le principe de respect de l'environnement, éducation au développement durable, de sécurité, de santé.

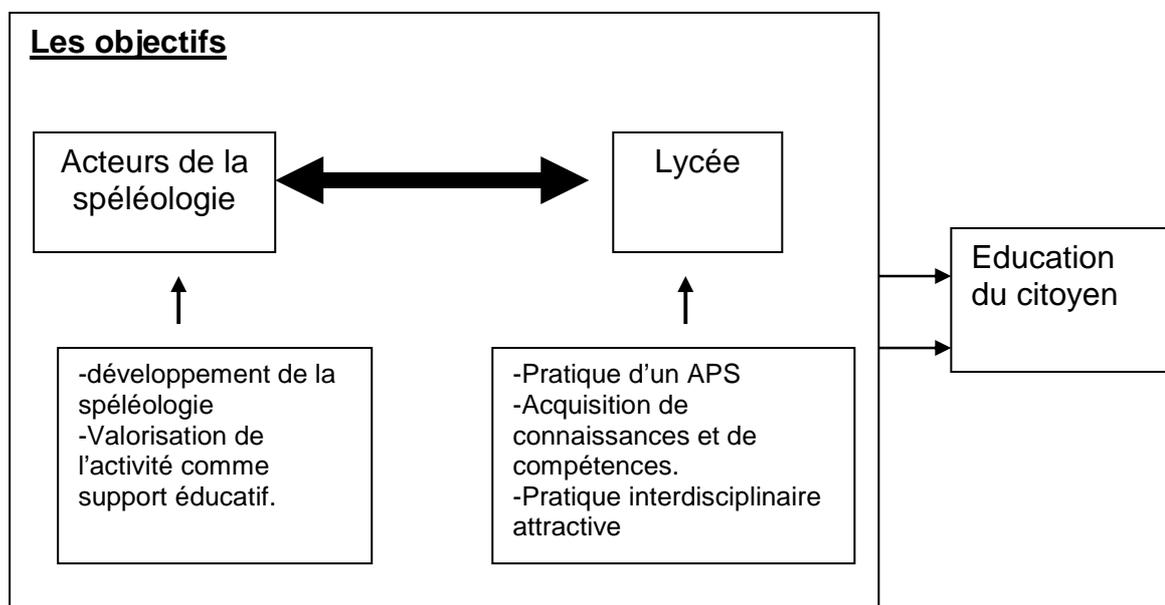


Figure 2 : Les objectifs

4-Les atouts éducatifs et pédagogiques de la spéléologie⁵.

Sur le plan physique

L'activité spéléologique est riche dans ses contenus. Dans un premier temps, la spéléologie est une activité motrice au déplacement spécifique dans un milieu environnement particulier. Les déplacements associés à la pratique sont multiples tel l'équilibrage, la propulsion, l'endurance, la coordination, la résistance, la précision du geste, la persévérance. Les déplacements variés sur corde, dans des galeries, le passage ponctuel de passage bas, la progression en rivière souterraine...font de la spéléo une activité adaptée à tout le cursus scolaire. En effet, selon le Ministère de la

⁴ Descendeur n°24-mai 2008, page 8

⁵ Cf. Figure 2 p.11

santé de la jeunesse et des sports⁶, environ 70 000 cavités sont répertoriées sur le territoire national. Ce qui fait que sa pratique, par le large choix des cavités pouvant être faite, est adapté à tous les types d'âge des élèves (primaire, collège, Lycée).

Sur le plan des apprentissages sociaux

La spéléologie permet d'acquérir la connaissance de soi, la maîtrise de ses émotions, d'apprendre à évoluer en sécurité, conditions nécessaires pour que ces jeunes gens soit de futur adulte responsable. L'ensemble des apprentissages sont en cohérence avec les textes officiels de l'Education nationale.

Sur le plan de la transversalité disciplinaire⁷

La particularité de la spéléologie sur les autres activités physiques et sportives (APS) est qu'elle ne se limite pas seulement à une discipline de l'éducation physique et sportive (EPS). Parce que la spéléologie est une activité physique qui est aussi **scientifique**, les enseignants de quasiment toutes les matières scolaires peuvent s'appuyer sur la spéléologie pour faire les cours : sciences de la terre, histoire, mathématique, physique-chimie, géographie... La spéléologie est un support transversal aux disciplines scolaires.



Photo 3 : La classe de seconde du Lycée de Die au scialet du Gour Fumant (26)

⁶ www.sportsdenature.gouv.fr

⁷ Cf. Figure 3, p.13

Les disciplines scolaires pouvant utiliser le support spéléologie dans les apprentissages :

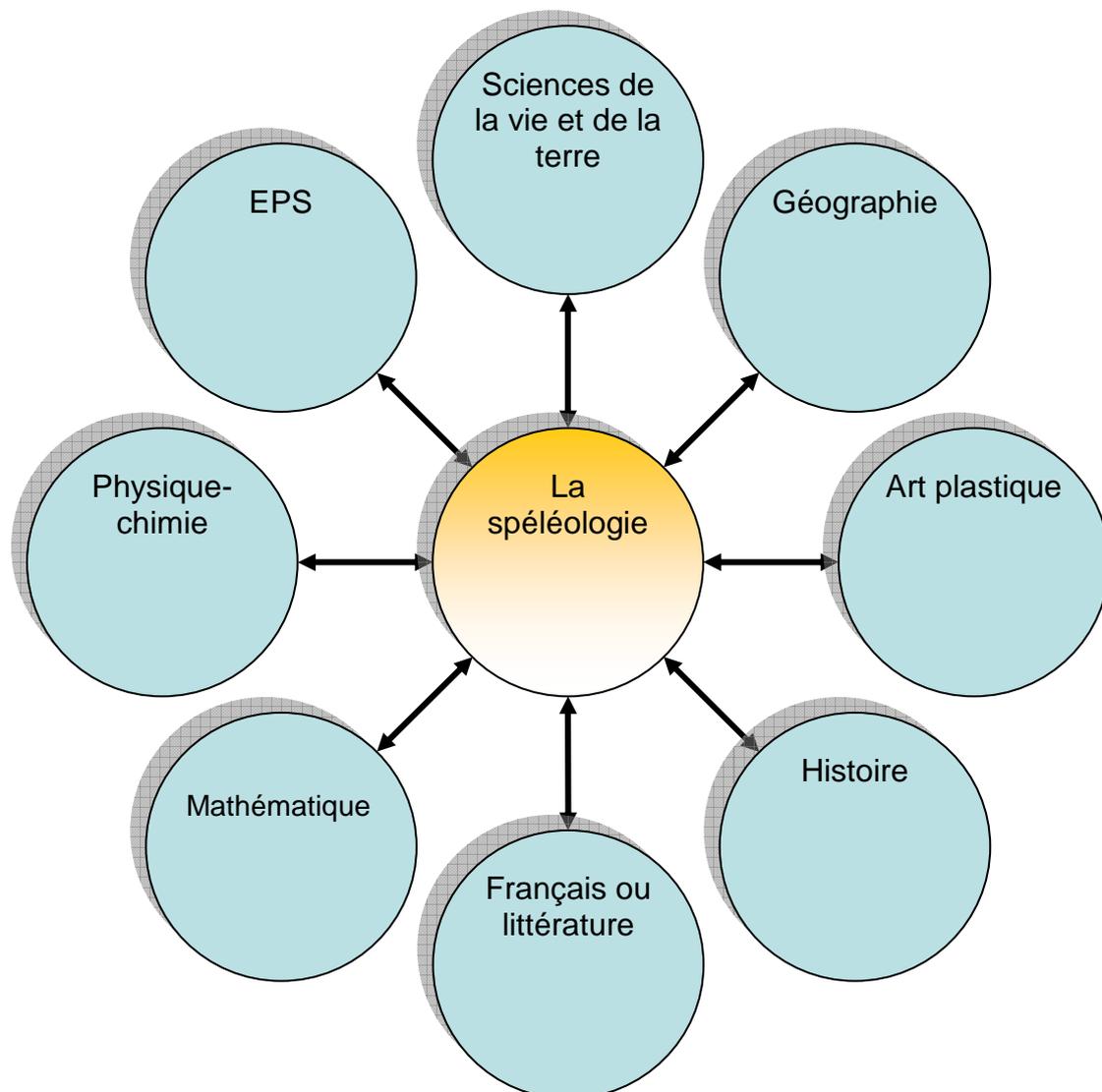


Figure 3 : Relation entre les disciplines scolaires et la spéléologie.

La spéléologie peut-être utilisé par l'ensemble des disciplines scolaires.

Ce qui peut être abordé en science de la vie et de la terre⁸ :

- Météorologie, climatologie
- Géologie (roche magmatiques, sédimentaires, métamorphique)
- Géomorphologie (lecture de paysage)
- Hydrogéologie (fonctionnement d'un aquifère karstique)
- Karstologie (creusement des grottes)
- Troglophyles
- troxloxène
- troglobies
- formation des grottes (rôle de l'eau, de dioxyde de carbone, du calcaire)

Ce qui peut être vu en géographie :

- Cartographie (lecture de carte en lien avec l'orientation)
- Topographie (lecture d'une carte spéléologique en plan et en coupe)
- Connaissance des grandes régions calcaires françaises (Vercors, Jura, Grand Causses...)

Ce qui peut être vu en art plastique ou en histoire de l'art :

- Art pariétal (Grotte de Lascaux et grotte Chauvet)
- Sculpture, gravure

Ce qui peut être vu en histoire :

- préhistoire (utilisation des porches de cavernes comme abri-cirque de Choranche)
- proto-histoire (début écriture)
- histoire (2^{ème} guerre mondiale et grotte de la Luire...)

Ce qui peut être vu en français ou en littérature :

- des contes
- des histoires à raconter
- des légendes (voyage au centre de la terre)

Ce qui peut être vu en mathématique :

- l'usage pratique de la trigonométrie pour la réalisation de topographie de grottes. (en plan et en coupe)

Ce qui peut être vu en physique-chimie :

- dissolution du calcaire
- formation des concrétions (stalactiques, stalagmites...)
- analyse de l'eau en milieu karstique/ vulnérabilité du système.
- les facteurs de chutes, les forces-chocs.

Ce qui peut être vu en EPS :

- Gestion du matériel (savoir s'habiller, savoir s'éclairer...)

⁸ http://eduscol.education.fr/D0110/exposition_biodiversite_fiches.htm

- apprentissage des différentes formes de progression (opposition, marche en rivière, progression dans de grandes galeries...)
- apprentissage technique (descendre sur corde, remontée sur corde, équipement d'un puits...)
- apprentissage de la vie en collectivité, de l'entraide et de la solidarité.



Photo 4 : Trace de remplissage dans le méandre du Gour Fumant

Pour conclure, les attraits de la spéléologie sont de plusieurs ordres : Sur les apprentissages moteurs, sur les apprentissages cognitifs, et sur les apprentissages sociaux.

Les apprentissages moteurs et sociaux concernent essentiellement la pratique de l'EPS.

Les apprentissages cognitifs, liés à la spéléologie, concernent les autres disciplines scolaires et peuvent être appréhendés de manière transversale.

La spéléologie et les différents apprentissages

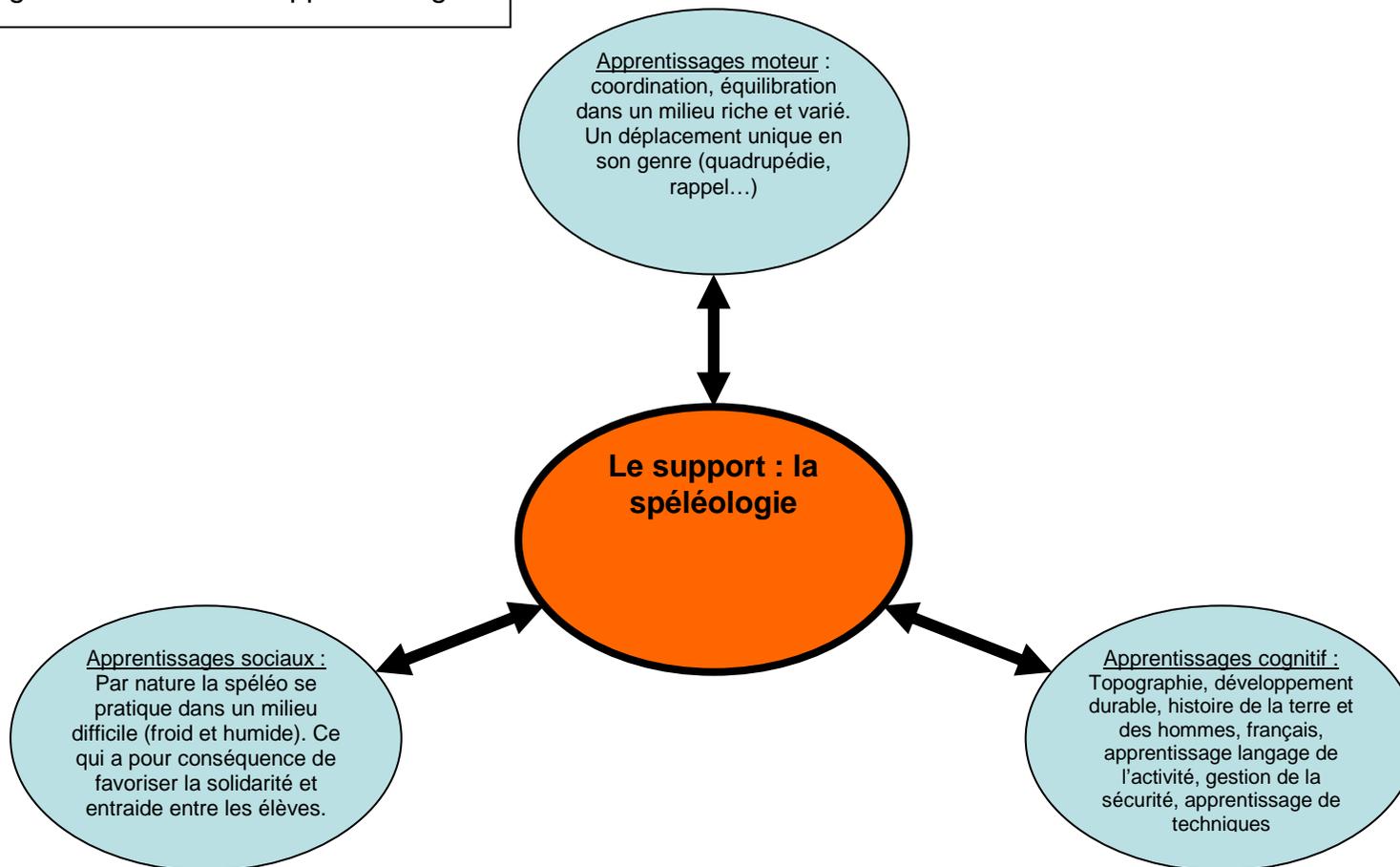


Figure 4 : Les intérêts de la spéléologie

5-Textes et réglementation

A-Au Lycée

La spéléologie est une activité physique sportive et artistique (APSA) qui rentre dans le cadre de l'EPS. Ce sont les bulletins officiels (BO) hors série n°6 du 31 août 2000 du 31 juillet 2000 pour la classe de seconde, le BO hors série n°7 de 31 août 2000 pour la classe de première et le BO hors série n°5 du 30 août 2001, qui réglemente et oriente l'EPS au Lycée⁹.



Photo 5 : Concrétionnement dans la galerie du Dragon Chinois

susceptible de s'intégrer dans une société démocratique ». La spéléologie de par son essence permet de découvrir et de comprendre le patrimoine que nous possédons sous nos pieds. L'activité responsabilise le Lycéen par apport à la sécurité qui est un élément fondamental de l'activité.

Le texte continue en expliquant que « l'EPS forme un citoyen, lucide et cultivé. Ce citoyen est responsable de la conduite de sa vie corporelle pendant la scolarité et tout au long de la vie, attentif aux relations sociales ». La encore la spéléologie est une activité qui donne le goût de l'effort ou l'aventure est partagé avec d'autres lycéens ; l'entraide et la camaraderie sont les liens qui permettent la réussite d'une exploration souterraine.

Avant de terminer, le texte précise « ...ce citoyen est pleinement acteur et critique dans l'évolution des pratiques culturelles ». La spéléologie peut permettre d'animer un débat sur les intérêts et limites du sport de compétition. En effet, la particularité de la spéléologie est l'absence de compétition. Les valeurs de partage, de camaraderie, de découverte, d'altruisme sont au cœur de l'activité.

Enfin, le texte, en page 19, propose la relation que peut entretenir l'EPS avec les autres disciplines scolaires. Le législateur encourage vivement la transversalité des connaissances entre les disciplines.

Il y a donc une distinction entre les classes de seconde et les classes de première et de terminale.

Texte classe de seconde.

Le texte précise dans ses finalités¹⁰ que « comme les autres disciplines, l'éducation physique et sportive...favorise l'accès au patrimoine culturel et le développement de capacités de jugement....enfin que les

lycéens deviennent des citoyens responsables et ouverts

⁹ www.cndp.fr/secontaire/eps/

¹⁰ Education physique et sportive, classe de seconde, CNDP, p10

Texte classe cycle terminale

Les objectifs de la classe de première¹¹ est d'acquérir deux niveaux de compétences : le premier niveau est considéré comme le minimum exigible pour le cycle terminal dans les activités choisies ; le second constitue une offre libre permettant aux élèves les plus affirmés d'approfondir leurs acquisitions.

En terminale, les apprentissages abordés en première sont complétés sur les deux niveaux (cf. fig.5). Le premier niveau de compétences et les connaissances qui s'y rapportant doivent être nécessairement atteints à l'issue de cette classe et évalués lors de l'examen du baccalauréat. Cependant, le texte précise que au-delà de la réussite de l'examen, les enseignements et les apprentissages doivent favoriser l'engagement autonome, de les rendre acteurs critiques et créateurs de l'évolution des pratiques corporelles dans la société, de conduire leur vie corporelle.

Spéléologie	Niveau 1 : En tête, s'approprier les règles de sécurité et équiper en tenant compte de la configuration de la grotte en étant capable d'analyser le milieu environnant.	Niveau 2 : En tête, équiper de manière fluide, rapide et efficace selon des itinéraires variés tout en conservant de la lucidité pour assurer sa sécurité lors de la manipulation de cordes.
-------------	---	--

Figure 5 : Niveau de compétences du cycle terminal

Pour les classes de seconde et terminale, le texte précise que les compétences acquises en fin de formation sont regroupés en deux dimensions, culturelles et méthodologiques déclinés en neuf types de compétences.

Les cinq premières compétences sont culturelles :

1-Réaliser une performance mesurée

2-Adapter ses déplacements à des environnements multiples, variées et nouveaux

3-Réaliser des actions à visée artistiques ou esthétique

4-Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif.

5-Orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi.

Nous retrouvons dans la spéléologie, toutes ses compétences sauf la 4. Cependant la compétence culturelle n°1 ne peut pas être une performance mesurée ou chronométré au sens strict. La spéléologie n'étant ni une discipline olympique, ni pourvu de compétition, la compétence culturelle n°1 sera donc adapté à la discipline.

Les quatre suivantes sont méthodologiques :



Photo 6 : Préparatif sur la plaine d'Herbouilly, avec l'entrée du scialet à gauche.

¹¹ Page 23 du BO N°5 du 30 août 2001

6-S'engager avec lucidité

7-Concevoir des projets d'acquisition ou d'entraînement

8-Apprécier les effets de la vie physique

9-Se confronter aux règles de vie collective.

Le programme insiste fortement sur la compétence 6 en affirmant « une attention particulière sera apportée au premier type de compétence de cette dimension méthodologique. En effet, il est important qu'ils (les lycéens) apprennent à maîtriser l'intensité de leur engagement physique et la gestion du risque, pour acquérir une plus grande autonomie dans les apprentissages et limiter les accidents corporels ». La spéléologie à travers ses enseignements responsabilise le lycéen en lui apprenant à analyser et à gérer le risque.

Les programmes Lycée ne déclinent pas une fiche spéléologie comme dans les autres APSA. J'ai tenté de faire un travail dans ce sens afin d'aider les enseignants pour la pratique de l'activité (Fiches pages 16, 17 et 18). Le support utilisé est celui décliné par les programmes Lycée.

Fiche spéléologie classe de seconde

Spéléologie	Compétences attendues		Seconde
Faire confiance au matériel et se dominer dans les situations de descente sur corde et adapter son déplacement à la configuration de la grotte.			
Connaissances: informations	Connaissances: Procédures		
<p>Sur l'activité pratiquée :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Connaitre les règles élémentaires de sécurité. -identification des différents éléments de la chaîne d'assurage et des effets des chutes. -connaître les différentes formes karstiques. -connaître la formation des cavités et des différentes formes de concrétions. -sensibilisation à la protection du milieu. -être capable de lire une topographie de grotte. -situer une cavité sur une carte au 1/25 000 en utilisant les coordonnées. 	Techniques et tactiques ¹²	Connaissance de soi	Savoir-faire sociaux
	<ul style="list-style-type: none"> -s'avoir s'équiper (enfiler correctement le baudrier, le régler, fermer les boucles avec trois passages, réglage de la longueur de la pédale et du torse. -Maitriser la descente sur une corde fixe (maitriser le déplacement sur main courante, maitriser l'usage du descendeur spéléo, maitriser la confection d'une clé d'arrêt, maitriser le franchissement d'un fractionnement, maitriser le franchissement d'une déviation. -Maitriser la montée sur corde fixe (maitriser l'installation du croll, de la poignée, de la longe et du bloqueur de pied, maitriser le franchissement d'un fractionnement, maitriser le franchissement d'une déviation) 	<ul style="list-style-type: none"> -Se préparer de façon à pouvoir être disponible quand l'équipe rentre sous terre. -Savoir s'échauffer pour être prêt à faire de la spéléo. -Accepter de se mettre en poids dans le baudrier. -Etre capable de gérer ses émotions. 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiquer ensemble en sécurité -Communiquer à l'aide d'un langage clair et précis de type spéléo. -Au départ, vérifie les points essentiels de sécurité chez ses partenaires -Vérifier les nœuds en bout de cordes. S'impliquer dans la vie de groupe -participer à la préparation de la sortie (préparation des sacs...) -s'entraider dans les passages (prise d'un sac dans un passage bas) -ranger correctement le matériel.
Situation proposée			
<ul style="list-style-type: none"> -Dans une cavité, faire une descente et une remontée d'un puits de 20 mètres avec au moins franchissement de deux fractionnements, en sécurité et de manière fluide. -Montrer son aisance dans des déplacements variés (opposition, méandres, galeries...) 			

¹² Projet pédagogique du Lycée sport nature de Die-Mise à jour juin 2002

Fiche spéléologie cycle terminal niveau 1

Spéléologie	Compétences attendues		Cycle terminal : Niveau 1
En tête, s'approprier les règles de sécurité et équiper en tenant compte de la configuration de la cavité en étant capable d'analyser le milieu environnant.			
Connaissances: informations	Connaissances: Procédures		
<p>Sur l'activité pratiquée :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Connaitre les différentes formes de sédimentation (marine, lacustre) -être capable de reconnaître les différents type de roche (sédimentaire, magmatique, métamorphique) -Connaitre les classements de cavités édités par la Fédération Française de Spéléologie. -Connaitre la réglementation quand aux accès aux sites. -Différencier les différentes espèces de chauve-souris. -S'inscrire dans un projet en tenant à jour le memento de la FFS. -Connaitre les règles d'équipement (facteur de chute, caractéristiques d'une corde, des mousquetons) 	Techniques et tactiques	Connaissance de soi	Savoir-faire sociaux
	<ul style="list-style-type: none"> -Equiper une cavité présentant des verticales en identifiant le début d'un équipement en fonction du contexte, maîtriser la purge pendant l'équipement, connaître l'intérêt du double amarrage en début de main courante et en tête de puits, maîtriser le chaise double, le nœud en huit et le bunny), maîtriser l'installation d'une main courante, d'une tête de puits, d'une déviation, d'un fractionnement simple, d'un fractionnement décalé -Déséquipement d'une verticale 	<ul style="list-style-type: none"> -Avoir une vision précise de l'équipement à réaliser. -gérer le transport d'un kit dans les verticales. -se dominer dans les situations en hauteur pour assurer sa sécurité -contrôle sa descente sur corde. 	<ul style="list-style-type: none"> -Partager ensemble la sécurité : renseigne son équipier sur les difficultés d'équiper en tête. -Adopter un fonctionnement autonome pour apprendre en groupe : échanges, compares différentes solutions pour équiper une ligne, loves correctement une corde, comprends et respectes les règles de la spéléo.
Situation proposée			
<ul style="list-style-type: none"> -Dans une cavité, équiper une descente d'un puits de 20 mètres avec fractionnements, en sécurité, et de manière fluide -Montrer son aisance dans des déplacements variés (opposition, méandres, galeries...) 			

Fiche spéléologie cycle terminal niveau 2

Spéléologie	Compétences attendues		Cycle terminal : Niveau 2
En tête, équiper de manière fluide, rapide et efficace selon des itinéraires variés tout en conservant de la lucidité pour assurer sa sécurité lors de manipulation des cordes.			
Connaissances: informations	Connaissances: Procédures		
Sur l'activité pratiquée : -Situer une cavité sur une carte IGN au 25000 ^{ème} à partir des coordonnées Lambert de la carte. -Evaluer la durée de l'exploration -Savoir faire un point chaud -Connaitre les procédures de déclenchements des secours. -Identifier les caractéristiques hydrologiques d'une cavité. -Notion de biomécanique.	Techniques et tactiques	Connaissance de soi	Savoir-faire sociaux
	-Choisir une cavité adaptée aux participants. -Préparer et réaliser des explorations présentant une topographie complexe et/ou une profondeur de plus de 100 mètres en interprétant une topographie spéléo. -Equiper en s'adaptant à des situations non préparées (passages de nœud à la montée et à la descente). -Mettre en œuvre des exercices de secours en réalisant des dégagements d'équipiers et des balanciers.	-Avoir une vision originale de l'équipement à réaliser. -gérer l'utilisation d'un kit dans des méandres. -Prévenir les risques de déshydratation en buvant régulièrement	-Partager ensemble la sécurité : renseigner son équipier sur les difficultés d'équiper en tête. -Adopter un fonctionnement autonome pour apprendre en groupe : échange, compare différentes solutions pour équiper une ligne, love correctement une corde, comprend et respecte les règles de la spéléo.
Situation proposée			
-Dans une cavité, équiper une descente d'un puits de 30 mètres avec fractionnements, en sécurité et dans un temps imparti -Montrer son aisance dans des déplacements variés (opposition, méandres, galeries...)			

L'évaluation au bac¹³

La spéléologie peut être incorporée dans un menu concernant tout les élèves ou peut être réalisé dans le cadre de l'option facultative. Que ce soit pour l'un ou pour l'autre, une note est nécessaire comme épreuve anticipée au baccalauréat.

La note est basée sur la prestation physique (15 pts) et sur un entretien (5 pts).

La prestation physique concerne la performance (qualité de l'équipement) et l'efficacité (maîtrise d'exécution).

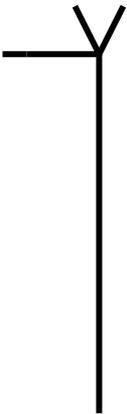
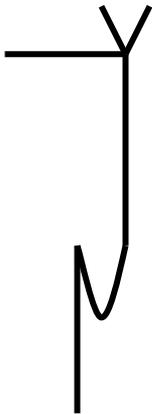
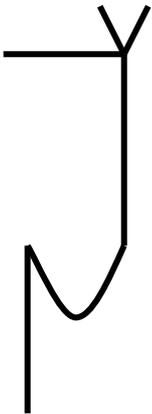
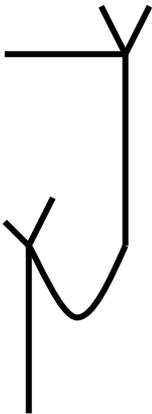
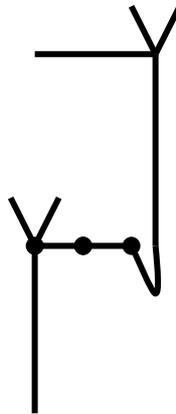
La performance est notée sur 12 points et l'efficacité sur 3 points.

Le support de l'entretien sera un dossier réalisé par le lycéen. L'entretien portera sur les aspects techniques, réglementaires, historiques, sécuritaires et environnementaux. L'entretien est noté sur 5 points.

Situation de référence.

Equipement et déséquipement, en temps limité, d'une verticale de 25 mètres. Deux essais (une première « exploration » au choix, puis possibilité d'opter, après la première réalisation, pour un parcours plus dure ou plus facile) ; meilleure note retenue.

Performance

Difficulté	F	AD	D	TD	ED
Barème	4	7	9	11	12
Epreuve	Main courante + Tête de puits (amarrage double) + « fil d'araignée »	Idem F + Un fractionnement simple et/ou déviation	Idem F + Un fractionnement décalé	Idem F + Un fractionnement décalé nécessitant un double amarrage	Idem F Mais avec un fractionnement très décalé, imposant un point de main courante.
Nombre d'amarrage A	3	4	5	5	6
Schéma					

¹³ Projet pédagogique du Lycée sport nature de Die-Mise à jour juin 2002

La performance technique du tableau ci-dessus est couplée avec les caractéristiques d'aisance et de rapidité du bachelier; le temps est ainsi pris en compte dans la détermination de la note technique.

Malus	Temps limite en minutes
	Garçons et filles
0	$15+1,5*A$
-1	$16+2*A$
-2	$17+2,5*A$
-3	$18+3*A$
-4	$19+3,5*A$
-5	$20+4*A$

A : Nombre d'amarrages correctement installé

Efficacité

Contrat	Incertitude et engagement
1	« répétitions »
2	Equipement « avec topo »
3	Equipement « à vue »

Les pénalités :

- Rythme d'exécution

0 → enchaînement des actions

-0,5 → une interruption dans les actions

-1 → plusieurs interruptions dans les actions

- Equilibration

0 → équipement fonctionnel au premier essai

-0,25 → correction nécessaire

-1 → mauvaise répartition des tractions sur les ancrages

-2 → équipement dangereux

- Trajectoire

0 → respect du parcours dans le périmètre imposé

-1 → non respect de l'itinéraire

B- La Fédération Française de Spéléologie (FFS)

La FFS a établi des recommandations dans le cadre de sorties de spéléologie.

Organisation des sorties.

La spéléologie est une activité de pleine nature à environnement spécifique et, à ce titre, la Fédération française de spéléologie fait siennes les orientations suivantes :

Les "activités de pleine nature " se caractérisent par :

- le cadre naturel dans lequel elles se pratiquent, plein d'incertitude, de changements et de nécessité d'adaptation,

- les déplacements, la vie de groupe et les contacts avec l'environnement qu'elles occasionnent,

- l'engagement physique qu'elles exigent.
Ces activités sont considérées comme des moyens d'éducation mis au service d'une formation globale. Il ne s'agit pas d'enseigner seulement une discipline mais aussi d'animer une activité physique de pleine nature.

L'enseignant qui conduit cette activité doit :

- disposer d'un niveau

technique lui permettant de maîtriser les situations que peut rencontrer le groupe qu'il animera ;

- assurer l'application stricte et permanente des règles de sécurité.

Lorsque ces activités présentent un degré réel de complexité technique lié à la présence d'un risque à maîtriser, l'encadrement doit être adapté au niveau des difficultés pouvant être rencontrées et à la nature du groupe.

La sécurité des participants et la protection du milieu souterrain doivent être les préoccupations essentielles du responsable. Les mesures et recommandations proposées vont dans le sens d'une pratique la plus libre possible dans de bonnes conditions d'éducation et de sécurité.

Sécurité.

La Fédération française de spéléologie recommande l'observation des points ci-après :

- Reconnaissance préalable de la cavité.

- Connaissance du régime hydrologique et des conditions météorologiques du bassin ou du massif.

- Communication de l'itinéraire et des horaires approximatifs à une personne connaissant le déclenchement d'une alerte.



Photo 7 : Galerie creusée en conduite forcée

- Ajustement de la durée du séjour sous terre en fonction du type de cavité, de l'âge (*) et du nombre de participants, de leur niveau technique, de leur condition physique et de leur équipement individuel.

(*) Aucune limite d'âge inférieure pour la pratique de l'activité n'est préconisée par la F.F.S.

- Encadrement du groupe par deux adultes et limitation à huit du nombre des participants si les difficultés prévues doivent trop ralentir la progression.

- Tenue vestimentaire et matériel de secours adaptés au type de cavité, casque avec jugulaire et éclairage efficaces indispensables.

- Tous les éléments de l'équipement individuel et collectif doivent être en bon état, convenablement réglés et utilisés conformément à leur destination.

Protection du milieu

Une bonne connaissance du milieu naturel et particulièrement du milieu souterrain est indispensable pour animer et enseigner une pratique spéléologique soucieuse de l'environnement (pas de traces, pas de déchets abandonnés sous terre, ou à l'entrée des cavités, ...). Afin de préserver le libre accès aux sites et par civisme, le responsable s'appliquera à occasionner le moins de gêne possible (respect,

courtoisie, discrétion) auprès du propriétaire et des autres usagers.

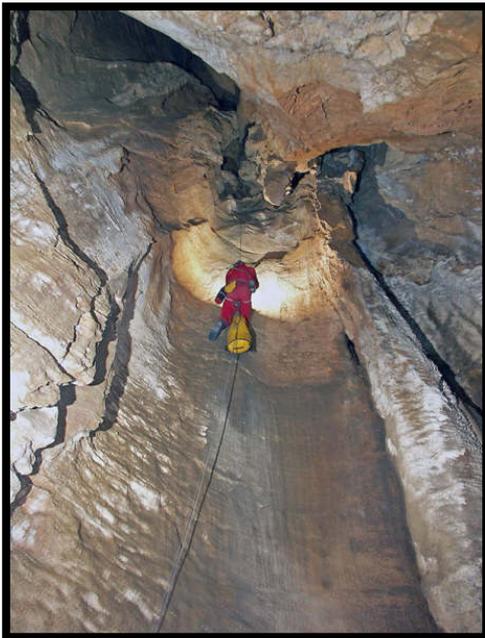


Photo 8 : Puit dans le gouffre Berger (38)

Classement des cavités

En raison de l'extrême diversité des cavités et dans un souci de simplification, la Fédération française de spéléologie définit une classification en cinq groupes :

- **Classe 0** = cavité aménagée pour le tourisme.

- **Classe 1** = cavité ou portion de cavité ne nécessitant pas de matériel autre qu'un casque avec éclairage.

- **Classe 2** = cavité ou portion de cavité d'initiation ou de découverte permettant une approche des différents aspects du milieu souterrain et techniques de la spéléologie. Les obstacles seront ponctuels. Leur

franchissement nécessitant éventuellement du matériel, sera adapté aux possibilités du

débutant. La présence d'eau ne doit pas empêcher la progression du groupe.

- **Classe 3** = cavités ou portions de cavités permettant de se perfectionner dans la connaissance du milieu et dans les techniques de progression. Les obstacles peuvent s'enchaîner. L'ensemble des verticales ne doit pas excéder quelques dizaines de mètres, de préférence en plusieurs tronçons. La présence d'eau ne doit pas entraver la progression du groupe, ni entraîner une modification de l'équipement des verticales.

- **Classe 4** = toutes les autres cavités.

L'entraînement aux techniques spéléologiques suppose une pratique en milieux non souterrains, naturels ou artificiels. La classification ci-dessus est évidemment transposable aux sites de surface.

Compétences souhaitée pour l'encadrement (Recommandation fédérale)

- Classe 0 : aucune qualification particulière.
- Classes 1, 2, 3 et 4 :

Il est indispensable que l'encadrement dispose des compétences, au niveau physique et technique en rapport avec les difficultés pouvant être rencontrées.

Il est souhaitable qu'un membre au moins de l'encadrement soit titulaire d'un diplôme délivré par la Fédération française de spéléologie.

- En ce qui concerne la pratique de la spéléologie en Centres de vacances ou de loisirs, il y a lieu de se reporter à l'Arrêté ministériel du 8/12/1995.

C- Les diplômes pouvant encadrer la spéléologie au Lycée.

-Le code du sport dans sa partie législative précise (article L212-1) que « seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnel (...) les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification :

1-Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée.

2-Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles. »

Mais la spéléologie s'exerce dans un environnement spécifique (R.212-7 code du sport) et à ce titre « seule la détention d'un diplôme permet son exercice » (article L.212-2 code du sport). Le législateur exclu de fait les titres à finalités professionnelles ou les certificats de qualification. Au 01 aout 2008, les diplômes pouvant enseigner la spéléologie sont les Diplômes d'Etat Supérieur (DES) spécialité « performance sportive », mention spéléologie et les Brevet d'Etat d'Educateur Sportif option spéléologie (BEES).

L'article L212-3 précise que les dispositions ci-dessus « ne sont pas applicable aux fonctionnaires dans l'exercice des missions prévues par leur statut particulier (Conseiller Technique Sportif du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports détaché auprès de la FFS), ni au aux enseignants des établissements d'enseignement publics et des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'Etat dans l'exercice de leur mission. »

	<i>Diplôme délivré par</i>	<i>Cadre de travail</i>	<i>Classe de cavité FFS</i>
BEES option spéléologie	MSJS	Intervenant extérieur	Toutes
DES mention spéléologie	MSJS	Intervenant extérieur	Toutes
Professeur (certifié, agrégé...)	MEN	Dans le cadre de leur mission	Toutes
CAS (Conseiller d'animation sportif) CTS (Conseiller technique sportif)	MSJS	Dans le cadre de leur mission	Toutes

Tableau 1: Tableau récapitulatif du personnel pouvant intervenir en spéléologie

6-Conventionnement

La Fédération Française de Spéléologie et l'UNSS a signé une convention pour la pratique du sport scolaire (Annexe, page 42).

Des conventions peuvent être signées entre le Lycée et le Comité Régional ou le comité départemental de spéléologie ou un club expliquant les objectifs et moyens de chaque partie. Un exemple de conventionnement se trouve à la fin de ce travail. (Annexe, page 46).

7-Proposition d'exemple de cycle pour une classe de seconde

Les exemples qui suivent ont été choisis pour une classe de seconde dont les élèves n'ont jamais fait de spéléologie. Les élèves font un cycle de spéléologie qui se déroule sur 5 jours consécutifs. Ce qui correspond à environ une quinzaine d'heures d'activité. Cette proposition de travail n'est évidemment pas exhaustive. La richesse de la spéléologie permet à l'enseignant de faire des cycles divers et variés.

Le projet pédagogique des enseignants est orienté sur une transversalité disciplinaire. Le thème est spéléologie et environnement. L'objectif est de sensibiliser les lycéens à la richesse et à la fragilité du milieu souterrain.

Le travail demandé aux élèves sera de réaliser un film d'une durée comprise entre 7 et 10 minutes en respectant la thématique spéléologie et environnement. Le thème axé sur la pratique de la spéléologie sera présenté aux autres élèves du Lycée.

Le second travail des élèves sera la création d'un document écrit de 3 à 5 pages maximum. Les élèves seront par groupe de 5 ou 6 ; chaque groupe ayant un thème à traiter. Les thèmes à traiter pourront être :

- 1-la formation des grottes¹⁴ et le cycle de l'eau.
- 2-les animaux cavernicoles¹⁵
- 3-les techniques spéléologiques
- 4-l'histoire de la spéléologie¹⁶
- 5-un récit de spéléologie à écrire.

Pour aboutir à ce travail, 5 séances de spéléologie seront programmées :

La première séance sera axée sur la découverte du milieu. Ainsi, les élèves prendront le temps de s'approprier le matériel technique et le milieu souterrain. Une cavité horizontale pourrait être intéressante.

Afin de pouvoir continuer à découvrir le milieu souterrain, la seconde séance sera axée sur un apprentissage technique sur l'utilisation du matériel : utilisation du baudrier, des longes, du descendeur, des appareils de montée...

¹⁴ « Eléments de Karstologie », S.Jaillet, F.Darne, 1996, Ecole Française de Spéléologie

¹⁵ « Approche de la biospéléologie », F.Darne, 1997, Ecole Française de Spéléologie

¹⁶ « L'histoire de la spéléologie Française », R.Limagne, L.Mangel, 2000, Ecole Française de Spéléologie

La troisième séance, orientera le travail sur la réalisation d'une topographie souterraine. Après avoir fait les relevés sous terre (distance, direction, pente), un travail en salle sera nécessaire pour faire le report topographique en plan et en coupe de la grotte.

La quatrième séance sera divisée en deux thèmes : coloration et biospéléologie¹⁷. Un groupe ira colorer une rivière souterraine avec de la fluorescéine pour comprendre le temps de transit de l'eau jusqu'à sa résurgence. Les enseignements pourront montrer que le transit de l'eau en milieu calcaire est très rapide ce qui induit qu'en cas de pollution des eaux souterraines¹⁸, le calcaire ne filtre pas la pollution. Mais aussi, les colorations permettent de comprendre le bassin hydrologique d'une région et peut servir le cas échéant l'intérêt général, comme par exemple l'alimentation en eau potable d'un village. Le deuxième groupe travaillera sur la vie souterraine¹⁹ en étudiant les lieux de vie et d'alimentation de la faune cavernicole.

La séance de coloration demande à l'enseignant une bonne connaissance du fonctionnement hydrologique afin de ne pas créer d'éventuel gênes à d'autres utilisateurs.

La cinquième séance est axée sur un travail culturel sur l'histoire de l'évolution de la pratique spéléo au cours du siècle passé.

¹⁷ http://www.aricia.fr/jura-patrimoine/faune_cavernicole.htm

¹⁸ http://www.ec.gc.ca/water/fr/nature/grdwtr/f_gdwtr.htm

¹⁹ http://www.dailymotion.com/relevance/search/speleologie/video/x4omw1_faune-cavernicole_tech

Séance n°1

Age : Seconde

Niveau : Débutant

Objectif de séance : Initiation à la spéléologie et à son environnement.

Cavité : Grotte du coin

Date : 2008

Place dans le cycle : 1/5

But de la tâche	Aménagement/Organisation	Consignes	Critères de réussites	Régulation (complexification/simplification)
-Se familiariser avec le matériel.	-Packtage (sac à dos) avec casques, combinaisons, bottes, harnais, descendeur.... -Chaque matériel est numéroté de 1 à 7 -Temps : 20 mn	-Explication du matériel et de son utilité. -Responsabilisation des élèves avec le matériel.		
<u>Pour les élèves :</u> -Se déplacer dans une grotte de classe 2 (pôle moteur) <u>Pour le cadre :</u> -Mettre en confiance les élèves.	-Grotte horizontale avec des passages ponctuellement étroits -Temps : la journée	-Respect du milieu. -être prudent aux endroits glissants	-se déplacer avec aisance	
-Compréhension de la formation des grottes. (pôle connaissance)	-Choix du lieu (proche concrétions). Temps : 10 mn	-Distinguer les différents types de roches (Calcaire, Basalte, Granite...) -Le creusement des grottes. -formation des concrétions. -Prévention à la protection du milieu		<u>Simplification :</u> -réexpliquer -parler plus doucement, plus clairement. -simplifier le discours <u>Complexification :</u> -complexifier le discours
-Approche à la biospéléologie (pôle connaissance)	-Choix du lieu selon la faune cavernicole. Temps : 10 mn	-sensibilisation à la protection des chauves-souris -Observation du milieu environnement		

Séance n°2

Age : Seconde

Niveau : Débutant

Objectif de séance : Initiation à la verticale.

Cavité : Grotte emmental

Date : 2008

Place dans le cycle : 2/5

But de la tâche	Aménagement/Organisation	Consignes	Critères de réussites	Régulation (complexification/simplification)
-Etre capable de passer une MC (à l'extérieur)	-Au sol. -Installation d'une MC en cercle (8 pts) -Surveillance des adultes. Temps : 10 mn	-Accrocher les deux mousquetons sur la corde, ouverture face à nous. -1 élève par tronçon. -Ne pas tenir le doigt du mousqueton -Réaliser 3 fois le parcours dans un sens puis 3 fois dans l'autre.(répétition)	Réussir l'exercice en étant toujours attaché.	-Les yeux fermés
-S'essayer au descendeur -être capable d'installer et d'enlever le descendeur (à l'extérieur)	-Au sol -Installation de 8 cordes. Chaque élève à sa corde. Temps : 10mn	1-Pour mettre le descendeur : installer et désinstaller le descendeur 10 fois 2-pour descendre : Avoir les pieds écartés de la largeur des épaules, les deux mains sur le descendeur, le regard $\frac{3}{4}$ arrière droit (pour les droitiers)	1-1OK si 7/10 → 1-2-Non réussi si <7→	<u>Complexification</u> : -les yeux fermés -en temps limité <u>Simplification</u> : -réexpliquer -proposer que le moniteur installe le descendeur (émotions)
-Etre capable de descendre sur corde et de remonter sur corde (à l'extérieur)	Sur portique. Hauteur 7m Corde plein vide. 8 cordes d'installées Montée avec une échelle en dure. Corde supplémentaire de contre-assurance. Temps : 1h30	-Installation du descendeur, demande vérification du cadre, ensuite delongage sans lâcher la corde aval. -Réaliser la descente 5 fois chacun. -réaliser la montée 5 fois chacun	Gérer sa descente en ne lâchant pas la corde.	<u>Complexification</u> :-les pieds contre la paroi -passage de dév simple (diversification) <u>Simplification</u> : -le cadre descend avec l'élève -diminution de la hauteur (gestion des émotions)
-Faire une grotte de classe 3	-un MC d'accès - 2 rappels de 8 m -1 rappel de 12m -Corde à double, corde d'assurance	-Répétitions des consignes de sécurité d'usage.	Ne pas lâcher la corde	
-Connaissance du néolithique	-Poteries d'art pariétal -2000 ans	-Discussion sur l'homme: Son origine (Toumai), son évolution (découverte du feu (-450.000 ans) -Rôle et utilisation des grottes chez nos ancêtres		-toutes les questions des élèves.

Séance n°3

Age : seconde

Niveau : Débutant

Objectif de séance : Réalisation d'une topographie

Cavité : Grotte cheval blanc

Date : 2008

Place dans le cycle : 3/5

But de la tâche	Aménagement/Organisation	Consignes	Critères de réussites	Régulation (complexification/simplification)
-Faire une grotte de classe 3 (pôle technique)	-grotte du cheval blanc. -1 rappel de 7 m -1 rappel de 10m -Corde à double + corde d'assurance-intervention (pour la descente) Temps : la journée	-Répétitions des consignes de sécurité d'usage.	-Descendre et remonter	
-Compréhension de la formation du karst (pôle connaissance)	-Choix du lieu (proche fossiles) Temps : 10 mn	-Calcaire → roche sédimentaire : formation marine ou lacustre. -s'appuyer sur les fossiles. -soulèvement des Alpes (Début karstification)		
-Réalisation d'une topographie (Figure 6, page 35)	-Clinomètre, boussole, laser-mètre, double décamètre -par groupe de 3	-de la rigueur dans le travail	-Carnet de relevé lisible -Schéma lisible	
Report des visées sur le papier + utilisation logiciel topo. (en salle)	-papier millimétré, calculatrice, rapporteur	-de la rigueur dans le travail	-Réaliser une topographie la plus proche de la réalité (dans l'habillage)	

Séance n°4

Age : seconde

Niveau : Débutant

Objectif de séance : Traçage hydrogéologique et lecture de paysage.

Cavité : Gouffre Coq de bruyère

Date : 2008

Place dans le cycle : 4/5

But de la tâche	Aménagement/Organisation	Consignes	Critères de réussites	Régulation (complexification/simplification)
-Faire une grotte de classe 4	Grotte horizontale Temps : demi-journée	-Répétitions des consignes de sécurité d'usage.		
-Comprendre le temps de transit de l'eau dans un massif karstique (groupe A)	-Fluorescéine -carnet pour noter l'heure et la quantité déversée.	-Ressortir de la grotte et se poster à l'endroit de la résurgence.		
-Etude de la faune souterraine (groupe B)	-carnet pour noter -appareil photo -Mise en place de piège	-Respecter les animaux	-En trouver -Faire quelques photos	
Comprendre et sensibiliser aux formes géomorphologiques (à l'extérieur)	-Carnet pour noter les informations et dessiner Temps : demi-journée.	Lecture de paysage (plis, faille, dolines, lapiaz..)		

Séance n°5

Age : seconde

Niveau : Débutant

Objectif de séance : Se déplacer dans une rivière souterraine

Cavité : Scialet Martel

Date : 2008

Place dans le cycle : 5/5

But de la tâche	Aménagement/Organisation	Consignes	Critères de réussites	Régulation (complexification/simplification)
-Faire une grotte de classe 4 (pôle technique)	-Puits de 6 mètres -Puits de 30 mètres	-Répétitions des consignes de sécurité d'usage.	-Descendre et remonter	
-Comprendre l'histoire de la spéléologie à travers la société				
-Connaitre les différents acteurs de la pratique spéléologique en France	-La FFS et ses organes déconcentré ou décentralisé (CSR, CDS et clubs. -les professionnels			

64. SIALET DU POT DU LOUP
 Topo SSR et Chiron 78

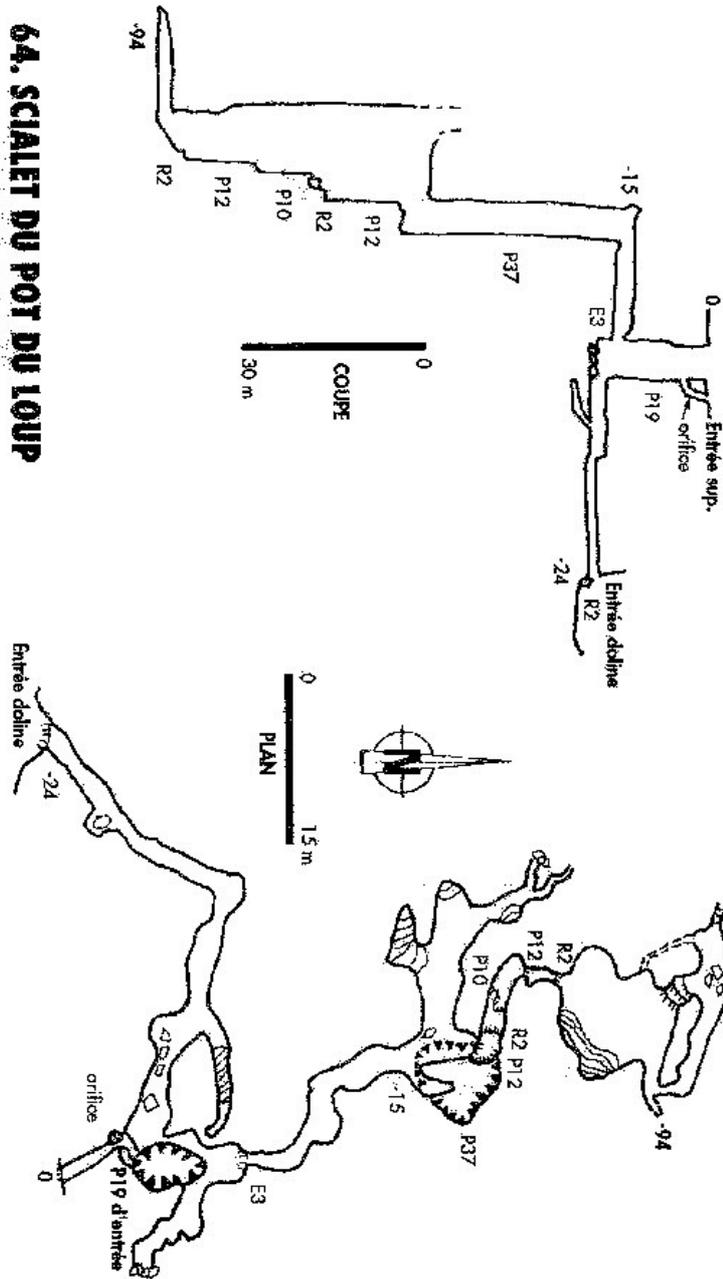


Figure 6 : Exemple d'une topographie en plan et en coupe de la grotte du Pot du Loup dans le Vercors (38)

8-Fiche qualité

Nom du Lycée :

Projet pédagogique :

Nombre de sortie spéléologie :

Comment avez-vous découvert la spéléologie :

Êtes-vous satisfait de l'activité sur le plan pédagogique

Recommencerez-vous ultérieurement ?

9-Conclusion

Après avoir identifié des constats et établi une problématique, j'ai tenté d'apporter des solutions (tableau 2, page 38) à la situation. La finalité du DEP est bien de proposer un outil à un enseignant désireux de pratiquer la spéléologie au Lycée tant sur le plan pédagogique que réglementaire.

Avec un budget relativement faible (moins de 1500 €, essentiellement du au tirage format livre du document en 700 exemplaires), le projet, avec peu de moyen peut être mis en place rapidement. Cependant, à l'heure où j'écris, le document est encore au stade de l'expérimentation et n'a pas pu encore être testé « in situ ».

La spéléologie est une activité encore trop méconnu qui gagne à être pratiquée. Souvent perçu comme une activité repoussante de par son milieu spécifique, l'objet de ce document est justement d'en montrer les atouts et les intérêts dans la pratique au Lycée. Les atouts de la spéléologie sont la diversité dans sa pratique : activité sportive mais aussi activité scientifique avec des domaines aussi varié que la karstologie, la faune cavernicole ou l'étude d'un aquifère souterrain.

J'ai voulu convaincre l'enseignant du bien fondé de la spéléologie dans un projet pédagogique en montrant sa possible utilisation dans une transversalité disciplinaire. Des exemples de séances ont été développés afin de guider éventuellement l'enseignant dans sa démarche pédagogique. Une large littérature existe dans les domaines géologiques, karstologique, sur la protection du milieu, sur la faune souterraine...De nombreux ouvrages traitant ces sujets sont disponibles dans de bonnes librairies ou à la Fédération Française de Spéléologie²⁰.

Ainsi, quasiment toutes les disciplines peuvent être utilisées à travers la spéléologie. Bien sur l'apprentissage des techniques de spéléologie est indispensable pour progresser sous terre. Mais, elles ne sont que les moyens pour privilégier un travail de fond riche et utile tout en laissant aux élèves un souvenir inoubliable.

Enfin, une étape importante a été franchie lorsque l'UNSS et la FFS ont signé une convention pour favoriser la pratique de la spéléologie dans le cadre du sport scolaire

Des outils en direction des cadres ont été développés afin de faciliter la présentation l'activité à un proviseur et/ou professeur désireux de faire pratiquer ses élèves.

Quatre outils sont développés pour présenter la spéléologie à des dirigeants :

1. Un document power-point d'une dizaine de diapositives. Le document est découpé en 4 parties. La première partie instaure un court historique de la spéléologie, la seconde partie est la structure de l'activité, la troisième partie sur l'intérêt de la spéléologie au Lycée et enfin la dernière partie donne quatre exemples possibles d'utilisation de la spéléologie.

²⁰ <http://librairie.ffspeleo.fr/>

2. Une plaquette présentant la spéléologie
3. un film d'une dizaine de minutes montrant la pratique de la spéléologie au Lycée.
4. Le Pass de la FFS

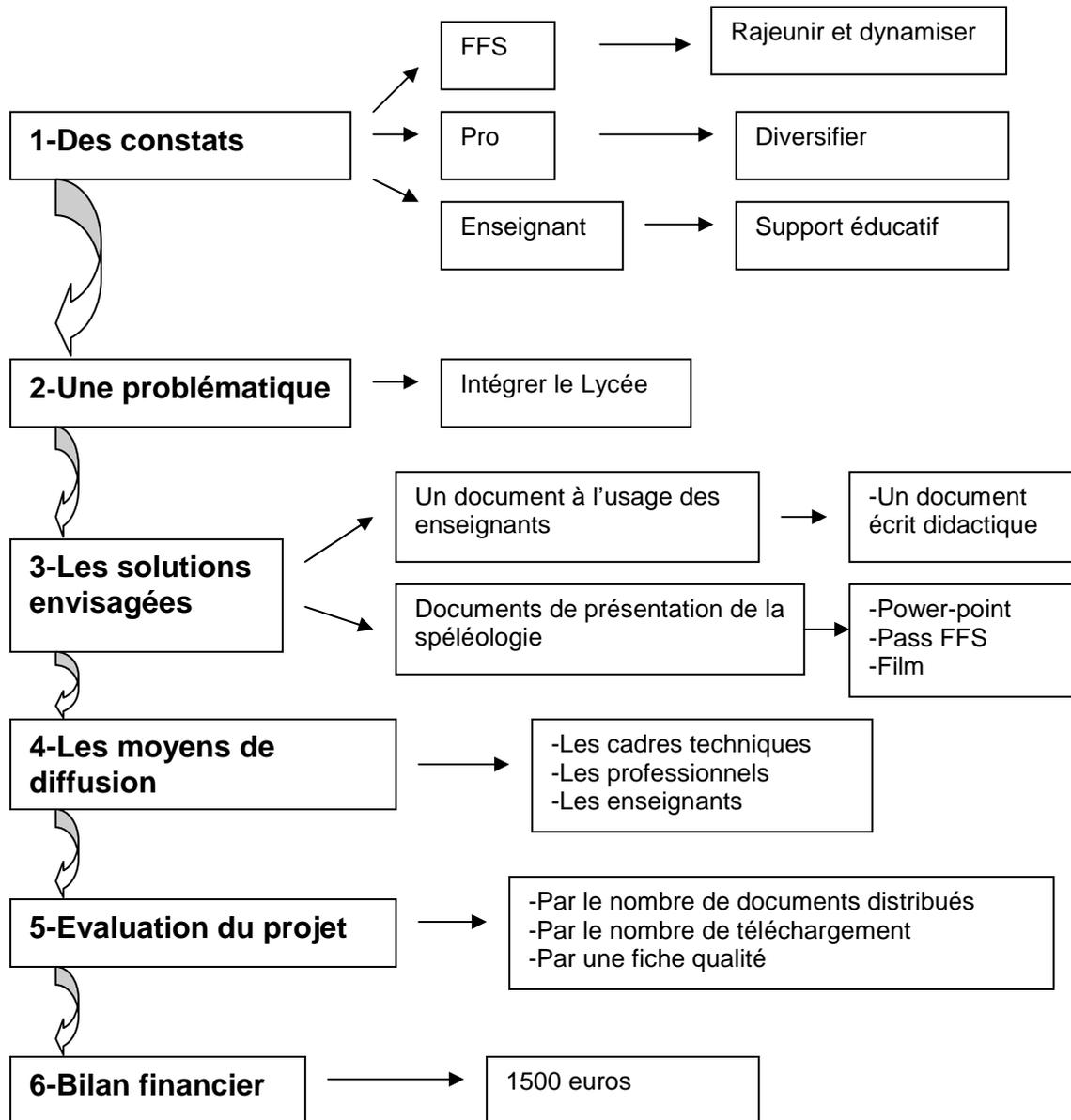


Tableau 2 : Tableau récapitulatif du projet

10-Commentaires photographiques

Photo de couverture : Galerie de 1 kilomètre de développement, découverte au mois de mai 2007 dans le gouffre Berger à 800 mètres de profondeur. Le spéléologue situé à droite de la photo éclaire plusieurs dizaines de fistuleuses. **Les fistuleuses** sont des stalactites qui ont la particularité d'avoir le même diamètre (de 1 à 2 mm) sur plusieurs dizaines de centimètres voire sur plusieurs mètres de long. Ce sont des formes qui sont très fragile auquel il faut apporter une attention toute particulière.

Photo 2, page 9 : Les stalagmites tout comme les stalactites sont constituées de calcite. La goutte d'eau qui s'infiltré dans le calcaire dissous celui-ci par réaction chimique. La goutte d'eau au contact de grand vide, va redéposer la calcite. Des millions de goutte d'eau vont se suivre les unes après les autres pour former une stalactite. Cependant la totalité de la calcite présent dans la goutte d'eau n'est pas abandonné à la stalactite. C'est pourquoi, la goutte d'eau, en tombant va former une stalagmite. La vitesse de croissance d'une stalagmite et d'une stalactite dépend de nombreux facteurs : débit d'eau, vitesse de transit de l'eau, température de l'eau, pourcentage de calcite dans la goutte d'eau...Cependant, pour avoir une idée du temps qu'il faut pour faire une concrétion 1 cm tout les 100 ans semble être une bonne image.

Photo 3, page 12 : Les Lycéens de la classe de seconde du Lycée de Die en train de discuter dans la petite rivière souterraine du Gour Fumant.

Photo 4, page 15: La flèche indique **un paléo-remplissage**. Situé à environ 1m80 du fond, ce témoignage ancien montre que le niveau de la rivière souterraine, il y a plusieurs milliers d'années était plus haut. Le paléo-remplissage constitué de gros galets (entre 5 et 10 cm de diamètre) laisse penser que le débit était beaucoup plus conséquent pour pouvoir les déplacer. Aujourd'hui, le débit à l'étiage ne dépasse pas les 10 litres par seconde, ce qui est très faible. L'observation de ce type de forme permet de reconstituer une partie de l'histoire de la grotte et de son milieu environnant.

Photo 5, page 17: La photo montre de nombreuses concrétions (stalactite, stalagmite). Une densité aussi forte de concrétions tend à démontrer que la galerie est dite « **fossile** », c'est-à-dire que la rivière souterraine a abandonné la galerie au profit d'une autre, généralement plus basse en dénivelé. Bien souvent, les zones aquatiques sont dépourvues de concrétionnement dû au passage de l'eau.

Photo 6, page 18: La plaine d'Herbouilly, dans le Vercors Drômois est composée de sable de l'Albien de quelques mètres d'épaisseur. Sous ces alluvion se situe **un karst** du Barrémo-Bédoulien de plusieurs centaines de mètres d'épaisseur (Calcaire Urgonien) ou le Gour Fumant se développe (-162 mètres de profondeur pour 3200 mètres de développement). La plaine étant située sur une faille orientée Nord-Sud, de nombreuses dolines se forment par soutirage. Nous sommes en mesure de penser que se creuse un réseau de grottes²¹ que nous pourrons visiter lorsque les dolines s'ouvriront....Dans quelques centaines d'années peut-être...

²¹ S.Caillault, D.Haffner, T.Krattinger, JJ.Delannoy « spéléo dans le Vercors », tome 2, 1999

Photo 7, page 25: La forme de la galerie, presque cylindrique indique un fonctionnement **en régime noyé**, c'est-à-dire que l'eau remplit la totalité de la galerie. Par la suite, l'abaissement du niveau de base (d'une rivière ou d'un fleuve par exemple), a contribué à la rivière souterraine d'abandonner temporairement cette galerie au profit d'une autre.

Photo 8, page 26: Un puits de 34 mètres dans le célèbre gouffre Berger, sur la commune d'Engin dans le massif du Vercors. Le gouffre Berger a été le premier gouffre au monde à dépasser la cote symbolique **des 1000 mètres de profondeur** au mois de mai 1953²². Ce qui a lui a fait une renommée internationale. A l'heure actuelle, le gouffre le plus profond du monde se trouve en Abkhazie (Géorgie) avec une profondeur de 2080 mètres. Il s'agit du gouffre Voronya...Mais pour combien de temps ?

²² Voir le livre co-écrit par J.Lavigne, J.Cadoux, G.Mathieu, L.Poté, « Opération -1000 », 1993

11-Bibliographie

- D.CAVAILLES, « Spéléologie et pédagogie », les cahiers de l'EFS n°4, 1989
S.GUILLAUMIN, « Essai sur les conseils et méthodes d'enseignement de la spéléologie », mémoire instructeur, 1985
J.GUDEFIN, JP HOLVOET, « Enseigner la spéléologie », dossier instruction, 1998
G.MARBACH, B.TOURTE, « Technique de la spéléologie alpine », 2000
M.VANDERLINDEN, B.KNAPEN, « Initiation à la topographie », 1989
L.ARTHUR, M.LEMAIRE, « Les chauves-souris, maitresse de la nuit, 2005
C.TARGET, J.CATHELINEAU, « Pédagogie sportive », 1994
D.DELIGNIERE, « L'effort », 2000
JP. REY, « Le groupe », 2000
M.RECOPE, « L'apprentissage », 2001
P.JEANIN&V.MATHIAS, « contenus d'enseignement en EPS », 2007
RA. SCHMIDT, « Apprentissage moteur et performance », 1993
G.RAVENEAU, « Sport à risques, corps du risques », 2006

Convention de collaboration de formation spéléologique
entre
**le Comité spéléologique régional Rhône-Alpes & le Lycée
du Diois (Drôme)**

Entre **le lycée du Diois**, dénommé ci-après «**Lycée** », domicilié à F 26150 Die, représenté par Madame Régine GOYAMARD, Proviseur,

Et **le Comité Spéléologique Régional Rhône-Alpes** (Structure décentralisée de la Fédération Française de Spéléologie), par abréviation « **C.S.R.R.A.** », domicilié à LYON, au 28 quai Saint-Vincent, F 69001 LYON, représentée par Monsieur Patrick PELOUX, Président,

il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

Dans la suite des deux précédentes conventions, et désirant associer leurs moyens pour proposer aux élèves du Lycée du Diois une pratique de la spéléologie entrant dans le cadre de l'option facultative d'Education physique et sportive des classes de seconde, première et terminale (Section Sport Nature) et destinée à trouver son aboutissement dans un investissement associatif, le Lycée du Diois et le Comité spéléologique régional Rhône-Alpes décident de passer une nouvelle convention pour mener à bien les objectifs suivants.

Il est souhaité établir une collaboration visant un échange de compétences entre

- les cadres fédéraux possédant une bonne connaissance du milieu souterrain et porteur d'une spéléologie centrée sur l'activité exploratoire et de découverte du milieu.
- les enseignants de la section sport nature formant les jeunes (adolescents) à une pratique des activités de pleine nature sur le plan technique mais aussi dans le cadre du développement d'un projet personnel de formation (à l'initiative du jeune).

Deux axes prioritaires sont poursuivis pour cette collaboration:

- offrir la possibilité d'un accès à une pratique de responsabilité et d'encadrement.
- se situer dans une pratique en lien profond avec la nature et dans une perspective de découverte du monde souterrain.

Article 1 – Formation de cadre (concerne les élèves de Terminales) :

Dans le cadre et dans le prolongement du cycle de formation spéléologique intégré dans le projet d'établissement, le « C.S.R.R.A. » organise le stage décrit ci après, pouvant accueillir les élèves de Terminales volontaires :

Intitulé du stage : " **Initiateur fédéral de spéléologie**", enregistré sous le n° d'agrément « E.F.S. I -02-2007 ».

Objectif : qualification de cadres aptes à enseigner la spéléologie au sein d'une collectivité.

Dates : **7 au 14 avril 2007** : tests techniques, formations théorique et pédagogique + évaluation finale avec délivrance du brevet fédéral d'initiateur de spéléologie.

Lieu : Ardèche.

Effectif : 15 maximum avec **accueil de 3 stagiaires des classes de Terminales du lycée du Diois**

Formateurs : Monsieur Fred VIRET, professeur d'E.P.S., guide de haute montagne, responsable de la Section Sport Nature du Lycée du Diois, et Monsieur Philippe RONDEL moniteur fédéral, titulaire du Brevet d'Etat d'éducateur sportif, 1^{er} degré, option spéléologie, ont assuré la formation pour compte du «Lycée».

Une équipe d'encadrement de l'Ecole Française de Spéléologie (Commission d'Enseignement de la F.F.S.) assurera l'évaluation technique et pédagogique et l'examen final conduisant à la délivrance du brevet fédéral d'initiateur de spéléologie.

Conditions d'accès à la formation :

- Avoir 16 ans révolus avant le début du stage ;
- Avoir suivi le cycle de formation à la spéléologie en classe de seconde et première au lycée de Die, équivalent à un niveau fédéral de « perfectionnement technique » ;
- Posséder l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (A.F.P.S.);
- Avoir fourni le dossier d'inscription normalisé au stage d'initiateur pour l'examen final ;
- Etre licencié auprès de la « FFS » pour l'année 2007, avant l'inscription au stage..

Engagements du « Lycée » :

Le « Lycée » s'engage à fournir au « C.S.R.R.A. » :

1- les dossiers individuels complets des candidats avant le début du stage :

- fiche d'inscription établie sur formulaire normalisé « E.F.S. »,
- certificat médical datant de moins de trois mois, attestant que le candidat est physiquement apte à la pratique de l'activité,
- photocopie de la licence « F.F.S. » de l'année en cours,
- attestation d'assurance individuelle accident et responsabilité civile pour la spéléologie,
- photocopie de l'A.F.P.S.
- deux photos d'identité.

2- à assurer une formation de qualité, dans le respect des recommandations fédérales en vigueur (Respect du contenu de la formation « E.F.S. » et du niveau d'évaluation correspondant au référentiel de l'initiateur fédéral de spéléologie).

3- Les élèves seront invités à prendre leur licence fédérale dans un club de la région Rhône-Alpes dans les meilleurs délais (avec possibilité d'utilisation de la carte M'RA de la Région Rhône-Alpes).

Engagements de la « C.S.R.R.A. » :

L'équipe d'encadrement du stage d'initiateur fédéral organisé par le CSRRA avec l'agrément de l'Ecole française de spéléologie (commission d'enseignement de la « F.F.S. ») délivrera aux candidats proposés par le jury de stage, le brevet d'initiateur fédéral de spéléologie obtenu (éventuellement, pour les candidats mineurs, seulement au jour de leur majorité), ainsi que le « mémento initiateur » en début de stage.

Le Comité Spéléologique Régional Rhône-Alpes, et la commission régionale d'enseignement de l'E.F.S. participeront au suivi de la formation du cycle de perfectionnement technique, en mettant à la disposition du « Lycée » des cadres brevetés, membres de l'équipe technique régionale de spéléologie pour assurer une formation pré-initiateur aux élèves volontaires selon un calendrier pré-établi (cf. annexe / 3 journées).

Article 2 – Formation spéléologique (concerne les élèves de Secondes et de Premières) :

Dans le cadre du cycle de formation spéléologique intégré dans le projet d'établissement, le « C.S.R.R.A. » se propose de participer à l'encadrement des activités figurant sur le calendrier en annexe de la présente convention, pour les deux stages de fin d'année, selon le calendrier pré-établi (2 cadres pour 4 journées)

Article 3 – Dispositions financières :

En contrepartie de l'action de formation et de certification, gérée par le « C.S.R.R.A. », le «Lycée» s'acquittera des coûts suivants :

Participation forfaitaire de 50 euros par élèves inscrit au stage de formation d'initiateur fédéral.

Une facture sera établie à la fin de la formation par le « C.S.R.R.A. », avec règlement à 30 jours, fin de mois.

+ Pour mémoire, en 2007 la participation aux droits de formation par candidat inscrit au stage (inscription à la formation, frais de dossier, livret de formation, documentation pédagogique, mémento spéléo canyon), hors coût de la licence fédérale annuelle à un coût total de 413 euros (7 jours à 59 euros)

+ Le C.S.R.R.A. prendra en charge une participation forfaitaire similaire de 50 euros par élèves, inscrits au stage de formation d'initiateur fédéral, s'ajoutant à la prise en charge fédérale de 100 euros au titre de l'opération « aide aux moins de 26 ans ».

+ Le coût à la charge des candidats s'élèvera à 213 euros maximum, sachant qu'il leur est possible de solliciter une aide du club auquel ils se seront licenciés.

Pour les interventions avec les élèves du lycée, le Comité Spéléologique Régional Rhône-Alpes, et la commission régionale d'enseignement de l'E.F.S. prendra à sa charge les frais engagés (déplacement) par les cadres brevetés fédéraux, ou intervenants, avec des vacations proposées aux membres de l'équipe technique régionale de spéléologie.

Article 4 - Références de la convention :

Cette convention est enregistrée sous la référence **CSRRA/Lycée DIE/ n°2007-01**. Celle-ci doit apparaître sur tous les documents relatifs aux formations relevant de cet accord (ex. : convention de formation continue, calendrier, demande d'agrément, bilan de stage, etc.).

Article 5 - Durée de la convention :

La présente convention est conclue pour le cycle de formation se déroulant sur l'année scolaire 2006-2007, de décembre 2006 à juin 2007.

Article 6 : Résiliation :

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties signataires en cas de non-respect des conditions ci-dessus énumérées.

Fait en double exemplaire, à Die, le 21 mars 2007 :

Pour le Lycée du Diois :
Madame Régine GOYAMARD, Proviseur.

Pour le Comité Spéléologique Régional Rhône-Alpes :
Monsieur Patrick PELOUX, Président,



CONVENTION



Entre les soussignés :

- **L'UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE**, fédération sportive scolaire, dont les statuts sont approuvés par décret en conseil d'Etat, représentée par Monsieur Jean-Louis BOUJON, son Directeur

d'une part, et

- **LA FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE**, Fédération sportive ayant reçu délégation du Ministre chargé des sports pour les disciplines suivantes : spéléologie et canyon surf, représentée par Madame Laurence TANGUILLE , sa Présidente,

d'autre part,

Vu :

La loi N°84-610 du 16 Juillet 1984, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

Le code de l'éducation et notamment les articles L. 121-5 et L 552-1 à L 552-4.

Le code de la santé publique et notamment les articles L 3611-1 et L 3621-1,

Le projet de l'UNSS validé le 20 mai 2003,

Le programme sportif et associatif UNSS 2004-2008,

Le règlement intérieur de l'UNSS, et notamment le chapitre 5,

La circulaire du M.E.N. n°2007-115 du 13 juillet 2007 relative à l'accompagnement éducatif,

Les statuts de la Fédération Française de Spéléologie, ainsi que ses orientations en matière éducative et sociale, Il est convenu ce qui suit :

Attendu que :

L'UNSS oeuvre dans l'intérêt des associations sportives d'établissements et de ses adhérents, contribue à la promotion de ses activités sportives et assure la formation des jeunes à la prise de responsabilités.

Attendu que :

La Fédération Française de Spéléologie œuvre dans l'intérêt de ses pratiquants licenciés et de ses Clubs en développant les activités, pour lesquelles elle a reçu délégation, dans le respect d'un code d'éthique décliné dans la charte du spéléologue dont les principes sont énoncés ci-dessous.

Pour vivre **l'aventure spéléologique**, découvrir le milieu souterrain, l'explorer, le connaître, l'étudier, le protéger et y évoluer en toute sécurité :

J'adopte un comportement responsable, discret et respectueux des propriétaires, des riverains et des autres usagers.

Je respecte toute mesure réglementaire relative aux cavités, à leur accès et au patrimoine, notamment au cas de découverte archéologique.

Je respecte, fais respecter et protège le milieu souterrain et son environnement.

J'informe la communauté spéléologique de mes découvertes en rendant publics les résultats de mes recherches et explorations.

Je respecte les travaux des autres spéléologues et notamment l'antériorité des découvertes et des travaux en cours ainsi que la propriété morale et intellectuelle des topographies et publications.

Je m'efforce de prévenir les risques d'accident lors de la préparation d'une exploration en m'informant sur les conditions météorologiques, les spécificités du terrain, le matériel nécessaire.

Je veille à ma propre sécurité et à celle des pratiquants qui m'accompagnent. Je renonce si les conditions en cours d'exploration dépassent mes capacités techniques et/ou physiques et celles du groupe.

J'applique et encourage le devoir d'assistance et d'entraide vis-à-vis des autres pratiquants.

Article 1 : PRINCIPES DE COLLABORATION

1.1 - L'UNSS et la Fédération Française de Spéléologie décident de mettre en œuvre leurs complémentarités dans le but de :

- développer la pratique de la Spéléologie (techniques de progression avec corde et sans corde, découverte du milieu, parcours d'orientation, géologie, protection du milieu souterrain, autonomie et connaissance du matériel,)

- rechercher une plus grande cohérence entre les orientations retenues par la fédération et les programmes sportifs UNSS déclinés à l'échelon régional et départemental
- proposer des actions adaptées à tous et à tous les échelons.
- soutenir la formation des enseignants et des jeunes
- encourager les jeunes à la prise de responsabilités
- favoriser le développement de la pratique féminine
- œuvrer pour tous les publics qu'ils soient valides ou non valides

1.2 - L'UNSS et la Fédération Française de Spéléologie s'engagent à mettre en œuvre un programme de prévention et de lutte contre le dopage et la violence.

1.3 - L'UNSS et la Fédération Française de Spéléologie s'engagent à dégager les moyens nécessaires à la réalisation de leurs objectifs communs.

Le programme des actions soutenues et la période concernée sont précisés par voie d'avenant à la présente convention.

1.4 - L'UNSS et la Fédération Française de Spéléologie s'engagent à diffuser et mettre en œuvre la convention-type « **AS - club local** » proposée à l'annexe 1.

1.5 - La présente convention doit permettre le développement entre les deux Fédérations d'une véritable coopération dans l'intérêt des jeunes.

Article 2 – LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

2.1. - L'UNSS crée, à chaque niveau, inter-régional, départemental, une commission dans laquelle siègent des membres désignés de l'UNSS et de la Fédération concernée. Ces commissions sont des organes de proposition, d'application et d'adaptation des orientations générales de l'UNSS.

2.1.1 - La Commission Mixte Inter-Régionale :

Elle est composée de 7 membres :

- le Directeur de l'UNSS ou son représentant, Président de la commission éventuellement assisté du délégué technique de la discipline
- 3 membres désignés par la Fédération
- 3 membres désignés par l'UNSS

La Commission peut inviter, à titre consultatif, toute personne dont la compétence est de nature à éclairer ses travaux.

Cette Commission se réunit généralement deux fois par an (au maximum trois fois).

2.1.2 - Les Commissions Mixtes Régionales et Départementales :

Elles sont mises en place à l'initiative des organismes responsables de deux Fédérations aux échelons correspondants.

Leur composition est la suivante :

- le Directeur du Service Régional ou Départemental de l'UNSS ou son représentant, Président de la Commission,
- deux membres désignés par l'organe territorial correspondant de la Fédération
- deux membres désignés par l'UNSS.

Les Commissions Mixtes Régionales ou Départementales peuvent inviter toute personne à titre consultatif dont la compétence est de nature à éclairer leurs travaux. Leurs initiatives et leurs actions seront conduites en cohérence avec celles de la Commission Mixte Inter-Régionale.

2.2 - La Fédération Française de Spéléologie pourra inviter le Directeur de l'UNSS ou son représentant à son Assemblée Générale, à une séance du comité directeur, à la réunion annuelle des cadres techniques et aux diverses manifestations sportives pour présenter et expliquer les orientations générales et particulières de l'UNSS et celles mises en œuvre dans le cadre de cette convention.

2.3 – La Fédération Française de Spéléologie pourra inviter le Directeur de l'UNSS ou son représentant à toute instance mise en place par la Fédération pour traiter de sa politique sportive chez les jeunes.

2.4- L'UNSS invitera le Président de la Fédération Française de Spéléologie ou son représentant aux manifestations qu'elle organise dans la discipline concernée.

Article 3 – LES MANIFESTATIONS

La Fédération Française de Spéléologie et l'UNSS n'ont pas vocation à organiser des compétitions en spéléologie, le pôle « compétition » et à fortiori « compétition nationale » ne sera pas développé.

Par contre, l'activité spéléologie dans sa composante spécifique a toute sa place dans le programme UNSS et à ce titre peut être intégrée à l'occasion de rencontres multisports ou non.

3.1 - L'UNSS et ses organes déconcentrés organisent

- des rencontres ou manifestations sportives à finalité départementale ou académique,
- des rencontres amicales dans le cadre des échanges inter-établissements.

3.2 - La Fédération Française de Spéléologie et ses organes déconcentrés s'engagent à soutenir tout ou partie des organisations ou rencontres citées à l'article précédent. Les modalités, montants et calendrier sont précisés à l'avenant financier.

3.3 - L'UNSS et la Fédération Française de Spéléologie définiront en annexe les conditions de présence ou de participation des partenaires selon les contrats conclus.

3.4 - Coordination du calendrier :

L'UNSS et la Fédération Française de Spéléologie s'engagent à :

- fixer d'un commun accord les dates des actions organisées en commun,
- régler en commission mixte inter-régionale tout litige ou réclamation occasionnés par le calendrier de leurs rencontres respectives.

Article 4 – LA PROMOTION

4.1 - L'UNSS s'engage à

- promouvoir la connaissance et la pratique de la Spéléologie en milieu scolaire, et à informer ses différentes structures déconcentrées des possibilités offertes par les Comités Régionaux et Comités Départementaux de spéléologie.
- assurer la promotion de la Spéléologie auprès du plus grand nombre de ses licenciés.

4.2 - La Fédération Française de Spéléologie s'engage à

- mettre en oeuvre les moyens nécessaires à la promotion de l'activité auprès des licenciés de l'UNSS,
- accorder à l'UNSS des moyens visant à la promotion de l'activité dans le cadre de journées promotionnelles pour le plus grand nombre ou toute autre action jugée pertinente par les deux parties.

4.3 - L'UNSS et la Fédération Française de Spéléologie s'engagent à

- faire connaître leur collaboration à travers les moyens dont elles disposent
- développer la diffusion d'informations dont le contenu est susceptible d'intéresser les enseignants d'EPS et les cadres fédéraux.
- communiquer sur leur collaboration au sein de leurs revues respectives.

4.4 - Toute production pédagogique ou technique réalisée par l'UNSS ne peut être réutilisée sans l'autorisation préalable de l'UNSS ; en cas de co-production, il reviendra aux deux parties de s'accorder pour toute diffusion.

4.5 - La Fédération Française de Spéléologie s'engage à

- favoriser l'accès aux licenciés UNSS aux manifestations organisées par elle.
- mettre à disposition des animateurs des A.S. du matériel, des documents, pour faciliter la pratique de la discipline par le plus grand nombre.

4.6 - Les modalités des actions promotionnelles seront définies par voie d'avenant.

Article 5 – LA FORMATION

5.1 - L'UNSS et la Fédération Française de Spéléologie

- rechercheront systématiquement au travers d'actions de formation, l'amélioration de la qualité de la pratique de la discipline et une collaboration dans les domaines technique et pédagogique.
- mettront en commun leurs compétences techniques et pédagogiques pour élaborer les modalités de pratique de la discipline dans la perspective de rencontres sportives.

5.2 - Formation des enseignants

Une formation des enseignants sera proposée. Les modalités de mise en oeuvre, les contenus, ainsi que les engagements en matière d'aide technique, pédagogique et financière, seront définis par voie d'avenant.

5.3 - Formation des « Jeunes Officiels »

L'UNSS assure la formation des jeunes officiels avec l'aide des techniciens fédéraux.

L'habilitation à la fonction « Jeune Officiel », et la validation du diplôme UNSS reconnu par la Fédération Française de Spéléologie, sont de la compétence conjointe de l'UNSS et de la Fédération Française de Spéléologie.

La Fédération s'engage à créer des passerelles devant permettre aux jeunes officiels de poursuivre leur formation et d'exercer dans la cohérence leur talent auprès de la Fédération Française de Spéléologie ou d'obtenir par équivalence tout ou partie des diplômes fédéraux correspondants, selon des modalités à définir par avenant selon la discipline.

5.4 - La participation des « Jeunes Officiels » à toute organisation fédérale sera encouragée, soumise à l'accord préalable de l'UNSS et assortie d'un engagement destiné à la financer et dont le montant et la période couverte seront inclus dans l'avenant financier

Article 6 – LA DUREE

6.1 - La Fédération Française de Spéléologie s'engage à faire appliquer les dispositions de la présente convention par ses comités régionaux et départementaux.

6.2 - La présente convention conclue pour une période de 4 ans est renouvelable par tacite reconduction.

6.3 - Les avenants, notamment financiers, sont révisés chaque année et doivent préciser qu'ils concernent la saison scolaire.

6.4 - Au cas où la convention serait signée en cours d'année scolaire, la période d'effet commencera dès le début de l'année scolaire suivante.

Article 7 – LA RESILIATION

La présente convention pourra être dénoncée tous les ans par l'une ou l'autre des parties, et en particulier en cas de non respect des dispositions stipulées dans celle-ci. Cette dénonciation se fera par lettre simple, avec un préavis de 3 mois avant le 30 Mai de chaque année.

Article 8 – LES LITIGES

Tout différend qui ne trouverait pas de solutions en présence des deux parties sera soumis aux autorités de tutelle.

Fait à PARIS, le 2008

Jean-Louis BOUJON,
Directeur de l'UNSS

Annexe 1 : CONVENTION TYPE AS – Club local

Laurence Tanguille
Présidente de la F.F.S.

Article 1 – LES PRINCIPES DE PARTENARIAT AU NIVEAU LOCAL

1.1 - Attendu que :

L'AS est une organisation unique, originale et ouverte à tous, susceptible de jouer la carte d'une véritable ouverture de la communauté éducative sur la cité, la présente convention doit permettre cette « ouverture » en conformité avec le projet d'AS.

1.2 - Les buts :

- offrir au plus grand nombre de jeunes une organisation cohérente de la pratique sportive,
- organiser la complémentarité de tous les acteurs concernés au plan local et éviter la concurrence
- optimiser l'ensemble des moyens humains, financiers, matériels, chacun limitant autant que possible son rôle à son champ de compétence
- permettre l'utilisation prioritaire par l'UNSS des équipements sportifs le mercredi après-midi, parce que l'AS est une composante de la vie sportive locale,

Article 2- LE CLUB PARTENAIRE

- s'engage à favoriser l'adhésion à l'Association Sportive d'un plus grand nombre de participants ou d'équipes dans les rencontres organisées par l'UNSS et à tendre vers le développement de l'activité,
- s'engage à encourager les élèves de l'établissement, membres du club, à adhérer à l'Association Sportive scolaire pour y exercer une responsabilité (jeune officiel...) ou pour pratiquer dans le cadre des rencontres organisées par l'UNSS le mercredi après-midi .

Article 3 - L'ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE

Dans une relation de partenariat bien compris, elle s'engage à favoriser le passage des élèves vers le club signataire de la convention par les moyens qui lui sont propres (informations auprès des élèves, des familles, etc.).

Article 4 - LE CLUB ET L'ASSOCIATION SPORTIVE

décident pour l'année scolaire l'apport suivant de chacun :

- en aide matérielle :

- en disponibilités et conditions d'utilisation des installations :

- en aide aux déplacements :

- en cadres d'appoint et indemnisation éventuelle :

- en récompenses aux élèves :

- en mise en place d'initiatives communes (tournois, fêtes etc.) : _____

Article 4 LITIGES

Tout litige sera traité par la commission mixte inter-régionale.

Fait à _____, le _____

M (Mme)
Président de l'AS _____

M. (Mme)
Président du _____

